

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 20 octobre 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

ON DEMANDE DE REDÉFINIR LE MOT «PRODUCTEUR»—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que seuls les agriculteurs qui utilisent les wagons destinés aux producteurs peuvent se passer du réseau commercial d'éleveurs, mais qu'une interprétation récente du mot «producteur», qui figure dans la loi, interdit à deux producteurs ou plus de réunir leur chargement de céréales ou de colza dans le même wagon, ce qui prive les petits producteurs de leur droit; et que la loi sur les grains du Canada reconnaissait ce droit aux producteurs depuis de nombreuses années, je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre demande au ministre de l'Agriculture de présenter immédiatement une modification à cet article de la loi sur les grains du Canada ou d'adopter un règlement stipulant que le mot «producteur» peut signifier plus d'un agriculteur, conformément à l'interprétation reconnue depuis toujours jusqu'à tout récemment.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE D'INCLURE LA STRATÉGIE DANS LE BUDGET—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a pas trouvé de meilleure réponse à donner aux 12,000 chômeurs manifestant à Queen's Park samedi dernier que de leur dire cyniquement que son ministère allait mettre sur pied une nouvelle stratégie industrielle nationale de l'emploi qui entrerait pleinement en vigueur en 1990. Étant donné qu'il s'agit là d'une affaire urgente et pressante, je propose, appuyé par le député de Calgary-Centre (M. Andre):

Que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration se mette à travailler d'arrache-pied, s'il en est capable, afin d'inclure sa stratégie en matière d'emploi dans

le budget que le gouvernement doit déposer le 28 octobre prochain. Il démontrerait peut-être ainsi qu'il est conscient de la nécessité de créer des emplois dès maintenant, en 1980, et non pas dans dix ans, en 1990.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES ESSAIS NUCLÉAIRES

ON DEMANDE DE PROTÉGER CONTRE LES ESSAIS CHINOIS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le nuage radioactif provenant des essais nucléaires chinois atteint maintenant l'Ontario et risque donc de devenir un sujet de préoccupation nationale, et qu'on ne peut que déplorer de pareilles retombées, où qu'elles se produisent, car elles représentent une menace supplémentaire pour l'environnement de l'homme et des espèces animales ainsi qu'un autre signe de la course suicidaire aux armements nucléaires à laquelle se livrent les différents pays, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre ordonne au gouvernement canadien de protester contre les essais chinois et de demander au gouvernement chinois de mettre un terme à tous ses essais nucléaires.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LE RAPATRIEMENT—LES PRÉSUMÉES OBSERVATIONS D'UN
DÉPUTÉ BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

L'hon. Bud Cullen (Sarnia): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion. Étant donné que le Canada a toujours bien accueilli les parlementaires étrangers, indépendamment de leurs tendances politiques, et qu'il n'y a eu que de très rares abus de cette hospitalité; comme un député travailliste britannique, M. Bruce George, a affirmé que ses collègues et lui traiteraient comme une démarche maladroite la question du rapatriement en Angleterre, à moins que le Parlement canadien ne prenne certaines dispositions particulières; et comme les parlementaires canadiens sont parfaitement capables d'administrer les affaires du pays . . .